

1MA SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 E 21 D'APRILE DI U

2026

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2026
REUNION DES 20 ET 21 NOVEMBRE 2026

2026/O1/019

REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR SAVERIU LUCIANI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU

OBJET : Carte scolaire en Corse (premier et second degrés)

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question qui touche à un enjeu essentiel celui de l'avenir de notre jeunesse, de l'égalité des chances et de la capacité de notre île à disposer d'un service public d'éducation qui réponde réellement à ses besoins et à ses spécificités.

La Collectivité de Corse partage pleinement les inquiétudes exprimées quant à l'évolution de la carte scolaire, aux suppressions de postes annoncées et aux conséquences qu'elles entraînent sur les conditions d'enseignement, l'équilibre territorial et la continuité du service public.

Le cadre institutionnel dans lequel nous agissons est clair et vous le savez :

- dans le premier degré, les décisions relèvent de l'État et des communes,
- dans le second degré, la Collectivité de Corse exerce des compétences importantes en matière de localisation des établissements, de capacités d'accueil, d'hébergement et de définition des secteurs scolaires, tandis que le rectorat conserve la compétence d'ouverture et de fermeture des classes.

Ce cadre, nous nous y adaptons. Mais il ne saurait justifier une approche strictement comptable, déconnectée des réalités insulaires. La suppression de 22 postes, dont 11 dans le second degré, est présentée comme une conséquence mécanique de la baisse démographique. Or, une diminution de 277 élèves dans le second degré représente en moyenne six élèves par établissement : un chiffre qui ne peut, à lui seul, justifier une contraction aussi brutale des moyens.

Nous refusons que la démographie devienne un prétexte pour affaiblir les écoles rurales, réduire les dédoublements, limiter les options ou même fragiliser la mise en œuvre du projet Scola 2030, qui constitue un pilier de la politique linguistique et éducative de l'Académie de Corse. Les tensions observées récemment en Cismonte l'ont montré : nos élus et nos services ont été présents aux côtés des familles et des équipes pédagogiques. La mobilisation qui a permis de maintenir l'école de Vivariu en est une illustration forte. Défendre une école, c'est défendre un village mais aussi un avenir.

Dans le cadre de nos compétences, nous avons engagé une révision partielle et progressive de la sectorisation. Elle se déploie en deux temps :

- d'abord une réponse ciblée aux situations les plus urgentes, notamment dans les établissements sous tension du Cismonte,
- ensuite une révision globale à l'horizon 2030, fondée sur une analyse territoriale multicritères intégrant les projections démographiques, les capacités d'accueil, les projets d'investissement, les temps de déplacement, les orientations du PADDUC, la mixité sociale et l'équilibre territorial.

Ce travail a été officiellement lancé fin mars lors d'une réunion réunissant la Collectivité de Corse et les services académiques. Il marque le début d'un cycle de travail rigoureux, structuré et concerté.

Nous avons également proposé une convention de partage des données avec le Rectorat afin de garantir une transparence totale. Je rappelle que le Code général des collectivités territoriales prévoit explicitement que la Collectivité de Corse arrête chaque année la structure pédagogique des établissements du second degré, et que l'État doit lui communiquer les moyens qu'il entend attribuer à l'Académie. Nous veillons d'ailleurs à ce que cette disposition soit pleinement mise en œuvre.

La politique éducative en Corse ne peut être pensée sans sa dimension linguistique et culturelle. Le programme Scola 2030, constitue un levier majeur pour la généralisation du bilinguisme et le développement de l'enseignement immersif.

Autre pilier de la politique linguistique et éducative, l'association Scola Corsa poursuit son développement, avec plus de 200 élèves accueillis en 2025. Son rôle structurant dans le déploiement d'un parcours immersif et éducatif est désormais reconnu, dans un contexte où la langue corse est qualifiée d'enjeu linguistique vital pour l'avenir de la Corse », selon la motion récemment adoptée par le CESEC, favorable à la contractualisation généralisée de Scola Corsa.

Enfin, la question que vous posez renvoie à un enjeu plus large : celui de la gouvernance éducative. Le Président du Conseil exécutif l'a rappelé à plusieurs reprises : l'autonomie n'est pas un slogan, mais un outil au service de l'efficacité, de la justice et de l'adaptation aux réalités insulaires. Dans le domaine éducatif, cela signifie sortir d'un modèle où la Corse subit des décisions françaises standardisées, et aller vers un cadre normatif spécifique permettant de prendre en compte la ruralité, l'insularité, la langue corse, les dynamiques démographiques et les besoins de chaque territoire. Les travaux engagés dans le cadre du processus d'autonomie prévoient d'ailleurs un volet éducatif dédié, qui ouvre la voie à une véritable capacité de co-construction, voire de gestion autonome, des politiques éducatives.

Nous n'avons jamais été silencieux. Nous n'avons jamais été passifs. Nous avons agi, nous agissons, et nous continuerons d'agir.

Notre démarche est claire : défendre les moyens de l'école en Corse, protéger nos établissements, garantir l'égalité des chances et construire une gouvernance éducative adaptée à notre île. Nous avons posé les bases d'un dialogue exigeant mais constructif avec l'État et le Rectorat. Nous avons engagé une planification éducative à moyen et long terme. Nous portons une vision claire, celle d'une Corse qui ne se contente plus d'adapter des décisions venues d'ailleurs, mais qui construit ses propres politiques éducatives au service de sa jeunesse et de ses territoires.

Je vous remercie !